

M. MURPHY (*Lambton-Ouest*) : Monsieur le président, je crois que le présent débat dépasse le domaine de la question que nous avons à étudier ici, et je demande une décision à cet égard. Je crois que nous perdons du temps. Je fais grand cas de l'exposé de M. Goode, mais il me semble que ce n'est pas l'endroit, parce qu'il n'y a rien dans le bill qui nous permette de discuter du nombre des commissaires, encore moins d'y ajouter.

M. GOODE : Je dois discuter la question parce que, comme je l'ai déjà dit, c'est la seule occasion que j'aurai de présenter le point de vue de mes électeurs touchant la Commission du havre de New-Westminster au cours de la présente session.

M. NICHOLSON : Je crois que vous devriez vous prononcer sur ce point, monsieur le président.

M. GOODE : Monsieur le président, j'ai le droit de parler avant que vous ne rendiez votre décision, et j'ai aussi le droit de faire observer que je me conforme au règlement, parce que je m'en écarte bien rarement.

M. CAVERS : Bien, vous vous en écarterez actuellement.

M. GOODE : L'article 4 mentionne d'autres sources de revenus qui sont dévolues à la Commission de New-Westminster. Je signale que la ville de Richmond en paiera une partie, et je crois être dans les limites du règlement en faisant cet exposé. Comme membre du Parlement, c'est ma tâche de représenter les électeurs qui m'ont demandé de faire valoir leurs vues, en particulier le *Board of Trade* de Richmond. Ainsi que M. Reid le sait, le conseil de Richmond m'a demandé d'accomplir ma tâche, et c'est ce que je fais.

M. NICHOLSON : Monsieur le président, j'en appelle au règlement. D'après moi, l'article 4 a trait au remboursement des prêts et il m'est absolument impossible d'y trouver quelque chose qui se rapporte à ce que nous a dit M. Goode.

M. GOODE : Je dois dire que j'ai consigné mes observations au compte rendu. J'ai fait ce que je désirais et je reprends mon siège.

M. MURPHY (*Lambton-Ouest*) : Nous sommes tous satisfaits.

M. HAHN : Monsieur le président, pour faire suite à ce que vient de dire M. Goode, permettez-moi d'ajouter que je représente les localités de l'autre côté de la rivière de même que la ville de New-Westminster.

M. MURPHY (*Lambton-Ouest*) : Allez-vous, vous aussi, venir à l'encontre du règlement?

M. HAHN : Cela se peut. Je n'ai qu'une ou deux observations à faire. M. Goode s'est présenté ici avec l'idée de voir s'il n'y aurait pas moyen d'ajouter à la Commission un représentant de sa ville. Je dois dire au Comité que je m'attendais à quelque chose de cette nature. J'ai envoyé un télégramme à l'organisme approprié dans la circonscription de New-Westminster qui a soumis une résolution à l'association des *Boards of Trade* sur la question. Cette association est composée des localités que M. Goode a mentionnées il y a un instant, lorsqu'il a parlé de Maple-Ridge, de Pitt-Meadows, de Port-Coquitlam, et le reste. La résolution demandait que des représentants des deux côtés de la rivière fussent adjoints à la Commission du havre. Par conséquent, je demande au témoin, M. Reid, si, oui ou non, ceux qui composent la Commission du havre de New-Westminster résident du côté nord ou du côté sud du fleuve.

Le TÉMOIN : Ils résident tous du côté nord.

M. HAHN : La résolution doit être étudiée demain soir par l'association des *Boards of Trade*.

Le PRÉSIDENT : Vous êtes tout à fait hors de la question.